



Tél: 21 30 10 20 – Fax: 21 30 18 51 01 BP: 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT

www.finances.bi

Cotonou, le 1 2 JUL 2017

Le Ministre

NOMS 7 MEF/DC/SGM/DGB/DPSELF/SPSB

A

Mesdames et Messieurs les Ministres (ATTENTION : DPP/DAF)

## Cotonou

## OBJET : Lettre de cadrage pour l'élaboration du Budget de l'Etat, Gestion 2018.

Par la présente lettre circulaire, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le processus d'élaboration du projet de loi de finances pour la gestion 2018 et du budget pluriannuel 2018-2020 s'inscrit dans l'enracinement de la démarche de la performance, conformément aux dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances.

En effet, au titre de 2018, tout comme en 2017 pour l'ensemble des ministères, le budget de l'Etat sera articulé autour de politiques publiques clairement identifiées et de stratégies d'opérationnalisation bien calibrées. Ainsi, la généralisation, déjà effective, des instruments de programmation et de budgétisation, principales annexes au projet de loi de finances, connaîtra un renforcement du point de vue de l'affinement des objectifs et des indicateurs de mesure de résultats. Aussi, une meilleure cohérence sera-t-elle assurée entre les autres documents annexes exigés par la loi organique en son article 49 et le texte de loi de finances.

Le passage effectif en exécution de la dépense publique en mode programme se réalisera ainsi progressivement suivant le dernier calendrier communautaire qui fixe désormais l'entrée en vigueur de la gestion budgétaire par la performance au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les chantiers en cours à cet effet se poursuivront, notamment, les travaux d'adaptation pour la préparation de la reprise des données dans le nouveau système d'informations et les travaux de refonte pour un système d'informations budgétaires